



Menace de plainte contre moi

Par I_h, le **02/03/2008 à 18:13**

Bonjour,

je vous écris car j'ai un problème. Il y a quelques mois, une personne m'a contactée suite à une vente que j'ai faite sur Ebay.

Elle m'a demandé de lui louer tous mes cours de préparation à un concours. Après plusieurs négociations, je l'ai fait. Elle devait me payer 145€. Les 145€ comprenaient la location des classeurs ainsi que des cours vendus sur Ebay (pour 11,50€).

Elle a donc eu mes cinq classeurs pendant une semaine pour en faire des photocopies à son travail. La transaction était alors finie pour moi. Après cela, j'ai récupéré mes classeurs, et elle m'a demandé une liste de mes abréviations que je lui ai promis de lui faire.

Ensuite, elle m'a demandé si j'avais encore des fiches à lui vendre. J'en avais et je lui ai proposé de faire des photocopies moi-même car je ne voulais pas envoyer mes cours par la poste. Son cousin m'a fait un chèque de 30€ à mon nom que j'ai encaissé.

Là dessus, je suis tombée malade, partie en déplacement et j'avoue que j'avais complètement oublié ces photocopies et ces abréviations. Le temps a passé et je n'ai plus eu de nouvelles pendant près de 4 mois.

J'avais presque fini les photocopies et j'ai eu un mail vendredi soir me menaçant de porter plainte contre moi pour vol. Je lui ai alors envoyé un mail pour lui dire que tout était prêt, que j'allais justement tout lui envoyer.

Mais là, rien à faire, elle ne veut plus rien savoir. Elle ne veut pas que je lui envoie ces fiches et abréviations. Elle me demande un remboursement du total : soit 175€. Elle dit que mes feuilles de cours sont illisibles et qu'à deux mois du concours elle annule tout et veut que je rende tout l'argent.

Il faut savoir que mes cours sont au 3/4 tapés à l'ordi et le reste à la main.

Comme elle ne voulait rien entendre je lui ai proposé de lui rendre les 30€ avec la liste des abréviations (puisque l'autre transaction était pour moi finie).

Maintenant, elle a mes cours (dont les 3/4 sont parfaitement lisibles), elle a eu des envoies par mail et elle venut en plus que je lui rendre l'intégralité avant mercredi soit 175€ sinon elle porte plainte (avec mails comme preuve dit-elle).

Je ne vois pas pourquoi je devrais rembourser 175€ alors qu'elle a bien eu mes classeurs etc. Je veux bien lui rendre 30€, ce que je lui dois vraiment.

De plus, elle refuse maintenant de répondre à mes mails. Je suis de bonne foi, j'accepte mes torts et j'essaie d'arranger la situation mais je suis face à un mur.

Qu'est-ce que je risque?

Merci.